

CAMPAGNE « ÉCRIVONS À NOS ÉLUS »

Objet : Écrire à la ministre de la Justice et au Leader parlementaire du gouvernement ainsi qu'auprès de son député pour demander une rencontre au sujet de la pétition « [Garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation](#) »

Contexte : Cette pétition a recueilli plus de 3,100 signatures. Elle a été déposée en Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Les députés membres de ladite Commission n'ont pas voulu se saisir du dossier, ni convoquer les personnes à l'initiative de cette action citoyenne pour écouter leurs arguments. La ministre de la Justice a répondu en se basant uniquement sur le Code civil actuel, sans faire référence au vécu des enfants et des parents qui ne voient qu'occasionnellement leur enfant.

Date : L'action débute le 1er novembre 2016 et se termine le 30 novembre 2016.

Action :

- 1) Imprimer la lettre modèle ci-dessous et l'envoyer par la poste aux adresses reprises au point 4. Les envois postaux adressés aux ministres et députés sont exempts de timbre. Vous pouvez aussi écrire votre propre lettre en vous inspirant éventuellement de ce modèle.
- 2) Copier-coller le texte de la lettre pour l'envoyer par courrier électronique. Les adresses sont reprises ci-dessous. Vous pouvez aussi envoyer un courriel identique à tous les députés que vous souhaitez rejoindre.
- 3) Inviter tous vos amis à écrire et, ou envoyer un courrier électronique.
- 4) **Informez l'ANCQ(ancq1999@videotron.ca) de votre participation à cette action... et de toutes réponses reçues.**

Adresses :

- ◆ Madame Stéphanie Vallée
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Courriel : svallee-gati@assnat.qc.ca
- ◆ Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Courriel : jean-marc.fournier-sala@assnat.qc.ca
- ◆ Pour envoyer à d'autres députés et trouver votre député : [cliquer ici](#)

MERCI DE VOTRE APPUI !

Madame Stéphanie Vallée
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église (9e étage)
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Demande rencontre - Garde partagée des enfants par défaut en cas de séparation

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice du Québec,

En date du 29 septembre 2016, vous avez répondu au contenu de la pétition sur la garde partagée des enfants par défaut en cas de séparation. Cette pétition citoyenne avait recueilli plus de 3,100 signatures en seulement 3 mois.

Dans votre réponse, vous vous référez principalement au Code civil qui stipule que l'intérêt premier des enfants doit primer, oubliant du même coup l'aspect humain et vécu tant par l'enfant que par les parents. L'intérêt premier de l'enfant n'est-il pas de passer le plus de temps possible avec chacun de ses parents et idéalement un temps sensiblement équivalent ? Les enfants souffriront toute leur vie de ce bris du lien, de ces visites souvent permises au compte-goutte par le parent qui a la garde principale, au détriment de celui qui ne l'a pas. Il n'est plus rare d'ailleurs, d'entendre parler d'enfants qui tournent le dos à la relation avec le parent *non-gardien* parce que ne pouvant plus supporter la pression de la garde unique, - est-ce vraiment dans l'intérêt de l'enfant ?-, et de parents parler de leur tristesse, voire leur détresse suite à leur désir de vouloir passer plus de temps avec leurs enfants. Ces situations mettent toutes les familles en souffrance et auront des impacts majeurs sur les enfants de notre société.

Comme les 3,100 signataires de cette pétition, je suis convaincu qu'à défaut de tout autre arrangement de commun accord, l'enfant devrait, pour son plein épanouissement, avoir la possibilité de passer le plus de temps possible avec chacun de ses parents et idéalement être en garde partagée. En tant que citoyen responsable, je vous demande d'organiser une rencontre avec les personnes à l'initiative de cette pétition et quelques parents qui vivent cette situation de rupture sans avoir la garde partagée de leur enfant.

En espérant une réponse positive à ma demande, veuillez agréer Madame la ministre de la Justice, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :
Nom, prénom :
Adresse complète :

Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Demande rencontre - Garde partagée des enfants par défaut en cas de séparation

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement,

En date du 29 septembre 2016, vous approuvez la réponse de Madame la ministre de la Justice Stéphanie Vallée au contenu de la pétition sur la garde partagée des enfants par défaut en cas de séparation. Cette pétition citoyenne avait recueilli plus de 3,100 signatures en seulement 3 mois.

Dans cette réponse, elle se réfère principalement au Code civil qui stipule que l'intérêt premier des enfants doit primer, oubliant du même coup l'aspect humain et vécu tant par l'enfant que par les parents. L'intérêt premier de l'enfant n'est-il pas de passer le plus de temps possible avec chacun de ses parents et idéalement un temps sensiblement équivalent ? Les enfants souffriront toute leur vie de ce bris du lien, de ces visites souvent permises au compte-goutte par le parent qui a la garde principale, au détriment de celui qui ne l'a pas. Il n'est plus rare d'ailleurs, d'entendre parler d'enfants qui tournent le dos à la relation avec le parent *non-gardien* parce que ne pouvant plus supporter la pression de la garde unique, - est-ce vraiment dans l'intérêt de l'enfant ? -, et de parents parler de leur tristesse, voire leur détresse suite à leur désir de vouloir passer plus de temps avec leurs enfants. Ces situations mettent toutes les familles en souffrance et auront des impacts majeurs sur les enfants de notre société.

Comme les 3,100 signataires de cette pétition, je suis convaincu qu'à défaut de tout autre arrangement de commun accord, l'enfant devrait, pour son plein épanouissement, avoir la possibilité de passer le plus de temps possible avec chacun de ses parents et idéalement être en garde partagée. En tant que citoyen responsable, je vous demande d'organiser une rencontre avec les personnes à l'initiative de cette pétition et quelques parents qui vivent cette situation de rupture sans avoir la garde partagée de leur enfant.

En espérant une réponse positive à ma demande, veuillez agréer Monsieur le leader parlementaire du gouvernement, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :
Nom, prénom :
Adresse complète :